

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL704

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 29

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« à l'article 2 de la loi du 11 janvier 1984 précitée et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à corriger une redondance au sein du premier alinéa 6 septies nouveau, qui vise à deux reprises les établissements publics de l'Etat.